

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 Novembre 2018

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à dix neuf heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Doyen d'âge.

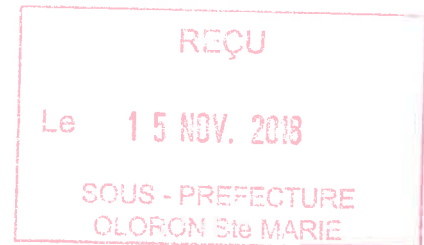
Date de la convocation : Mercredi 7 Novembre 2018

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MAUDOU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 22



Présents :

M. ARRIBERE Daniel, Mme BONNEFON Catherine, M. LARCO Jean-Claude, SUSBIELLES Philippe, ABADIE Jean-Paul, BERNOS André, CASABONNE Pierre, CONTOU-CARRERE Michel, DEVALS Gérard, GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, MM. HOEPFFNER Michel, LABARTHE André, LAURONCE Michel, MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, MM. NAVAILLES Michel, OLYMPIE Jean-Yves, TEULADE Alain, PATIE Frédéric

Suppléants :

M MATHEU Joseph
Mme SAGE Suzon

suppléant de
suppléante de

Mme LASSALLE Marie-France
M. IDOMENEE Jean-Jacques

Pouvoirs :

Excusés/absents :

MM. BALDAN Patrick, BAUCOU Jean, BOURGUET Jacques, FRANÇAIS Hubert, LANSALOT-MATRAS Francis, PUHARRE Michel, BIGUE-PERRY Bruno, CAPDEVILLE Jean-Pierre, CASTILLON Henri, CONGUES Christophe, Mme GARCES Catherine, MM. MARQUEZE Jacques, MIRANDE David

Délibération N°5 – 13.11.2018 : Convention collaborateur occasionnel bénévole

Monsieur MAUDOU présente le rapport n°5.

Depuis le mois d'octobre 2014, le SMGOAO fait appel au service d'un collaborateur occasionnel, il s'agit de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ, qui a suivi la mise en place du Syndicat des Gaves, depuis l'origine de la démarche jusqu'à la création de la structure et accompagné la structure sur une mission ponctuelle de conseils.

Il est proposé, compte tenu de son expérience et des évolutions juridiques et administratives en cours (dossier de DIG, GEMAPI, stratégie de lutte contre les inondations...), de lui demander, dans les mêmes conditions, de poursuivre ces prestations de conseils ponctuels aussi souvent que nécessaire pour la bonne marche de la structure.

A sa demande, son intervention fera de nouveau l'objet d'une convention de collaborateur occasionnel bénévole sans conditions d'horaire ni de rémunération, hors frais de déplacements éventuels.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport
- **VALIDE** la poursuite de la mission de conseils de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ
- **AUTORISE** le Président à signer une convention de collaborateur occasionnel bénévole pour la mission énoncée ci-dessus, mission sans condition horaire ni rémunération hors frais de déplacements éventuels pour une durée de un an, renouvelable.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 13 Novembre 2018

Le Président,
Michel LAURONCE

